



reconnaissance de paternite

Par **nieldakamsi**, le **09/04/2011** à **17:11**

j'ai eu un enfant avec ma copine que je n'ai pas reconnu dans un premier temps maintenant nous sommes separees et je veux reconnaitre l'enfant comment puis je faire car ma copine ne veux plus rien savoir ? merci beaucoup

Par **Domil**, le **09/04/2011** à **17:26**

Vous n'avez pas besoin de son autorisation. Vous allez dans n'importe quelle mairie, et vous reconnaissez votre enfant

Par **Claralea**, le **09/04/2011** à **17:27**

Il vous suffit simplement d'aller dans une mairie au service d'etat civil reconnaitre votre enfant avec votre piece d'identite. Aller à la mairie de naissance de votre enfant sera encore mieux.

Quel age à votre enfant ? Si vous le reconnaissez avant ses 1 an, vous aurez l'autorite parentale conjointe, sinon, seule la mere l'aura

Une fois que vous aurez reconnu votre enfant, vous faites une demande au Juge des Affaires Familiales (JAF) du domicile de votre enfant pour avoir un droit de visite et d'hebergement. Vous aurez egalement une pension alimentaire à payer pour votre enfant.

Je vous conseillerai d'envoyer une lettre recommandée avec accusé reception à la mere pour lui faire une proposition de pension alimentaire du montant que vous pouvez assumer.

Demandez lui un RIB afin de pouvoir faire un virement chaque mois sur son compte. Ne lui donnez pas en especes (aucune preuve ensuite) et ne lui payez pas par cheque non plus, il suffirait qu'elle ne le depose pas et nie que vous payez une pension alimentaire.

Mais pourquoi ne pas l'avoir fait avant ? Pour des raisons d'allocations familiales je suppose

Par **Domil**, le **09/04/2011** à **17:35**

[citation]Pour des raisons d'allocations familiales je suppose[/citation]de prestations familiales

et sociales (les allocations familiales ne sont pas liées à des conditions de ressources, mais au nombre d'enfants exclusivement)

Par **Claralea**, le **09/04/2011** à **17:38**

LOL !!! J'ai parlé à l'ancienne ;)

C ' est Domil , l ' ancienne ?

Par **Domil**, le **09/04/2011** à **19:58**

Comment ça "ancienne" ? :)

Ce que je dis est toujours d'actualité et l'a toujours été (les allocations familiales ont toujours été ce qu'elles sont aujourd'hui)

Par **Claralea**, le **09/04/2011** à **20:42**

[citation]Comment ça "**L'**ancienne" ? :) [/citation]

Ne faites pas semblant de ne pas avoir compris ;)))

Par **Domil**, le **09/04/2011** à **20:48**

Ces jeunes, quel manque de respect quand même

Oh la la oui ! Y ' a pus d ' respect en rien , ma bra ' v dame !

Par **Claralea**, le **09/04/2011** à **21:31**

[citation]Ces jeunes, quel manque de respect quand même [/citation]

On doit pas être bien éloignée